



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

Direction départementale
des territoires du Puy-de-
Dôme

Syndicat Intercommunal d'Alimentation
en Eau Potable Dore-Allier
rue des Augustins
63190 LEZOUX

Service eau,
environnement, forêt

Dossier suivi par :

Damien MEYRONNEINC 

Mèl : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

Tél. : +33 4 73 42 16 88

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement :
réalisation de 5 piézomètres pour étudier la productivité du champ captant de Charnat sur la commune de CHARNAT
Courrier de notification de décision

Réf. : 63-2019-00249

Clermont-Ferrand, le 04 Novembre 2019

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 12 Juillet 2019, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
la réalisation de 5 piézomètres pour étudier la productivité du champ captant de Charnat sur la commune de CHARNAT

dossier enregistré sous le numéro : **63-2019-00249**.

J'ai l'honneur de vous informer que **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier**.

Vous veillerez à respecter les engagements pris dans votre dossier et les arrêtés de prescriptions joints.

Le service police de l'eau devra être averti 15 jours avant le début des travaux, en utilisant la fiche jointe.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La cheffe du service eau, environnement, forêt


Caroline MAUDUIT

PJ : arrêté(s) de prescriptions générales
avis de début de travaux



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DU PUY DE DÔME

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme
Service Eau, Environnement et Forêt
Bureau Police de l'Eau
Site de Marmilhat - B.P. 43 - 63370 LEMPDES
mel : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

AVIS DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX EN MILIEU AQUATIQUE OU HUMIDE
suite à une décision d'acceptation

**Le présent imprimé doit être envoyé OBLIGATOIREMENT dûment renseigné
à chacun des services suivants
15 jours avant le démarrage des travaux :**

- AFB (Agence Française pour la Biodiversité) - A l'attention du chef de la brigade départementale
04.73.14.52.61 (fax) ou sd63@afbiodiversite.fr (mail)
- Service chargé de la Police de l'eau : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr (mail) ou par courrier

Référence du dossier : 63-2019-00249

Pétitionnaire : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Dore-Allier

Objet des travaux : la réalisation de 5 piézomètres pour étudier la productivité du champ captant de Charnat sur la commune de CHARNAT

Date de la décision préfectorale :

- Courrier de validation de la non soumission à la procédure
- Courrier d'accord sur dossier de déclaration
- RD – complet régulier
- Arrêté de prescriptions spécifiques

Date de début de travaux <i>Indiquer IMPERATIVEMENT le jour réel de début du chantier</i> <i>IMPORTANT : si le chantier est reporté un nouvel avis devra être envoyé</i>	
Date de fin de travaux	
Nom de l'entreprise devant réaliser les travaux	
Nom et qualité du signataire :	Date : Signature